

Le GENEPI extramuros, favoriser la réinsertion

L'une des missions de l'administration pénitentiaire est de préparer le reclassement social des condamnés. Actuellement des obstacles nuisent à une bonne réinsertion des sortants de prison. Ceci pour plusieurs raisons à la fois liées aux structures et au fonctionnement de la prison et aux problèmes pratiques auxquels le détenu est confronté à sa sortie.

Les conditions actuelles de détention sont totalement inadaptées. En effet, que le détenu assume sa situation en acceptant sa condamnation ou qu'il vive mal la prison, celle-ci ne fait que favoriser la récidive : les premiers se trouvent confortés dans leur refus de la société, les seconds sortants dépersonnalisés. Dans ce cadre, le GENEPI, au travers de ses actions intramuros, peut favoriser la communication par le biais d'animations entre les détenus d'une part, avec l'extérieur d'autre part, parallèlement à ses activités d'enseignement. Par ailleurs, le travail à l'intérieur de la prison, les libérations conditionnelles et la semi-liberté, en permettant au détenu de rester en contact avec la société, favorisent sa réinsertion.

A la sortie, le détenu est confronté à des obstacles matériels et psychologiques ; aussi faut-il éviter sa stigmatisation et favoriser sa réinsertion.

Pour ce faire, il faut d'abord sensibiliser l'opinion publique au monde carcéral en intervenant dans les écoles, par des actions au travers des médias (radios locales, journaux,...), par l'organisation d'une journée nationale d'information et de sensibilisation...

Il faut ensuite lui permettre de trouver sa place dans la société par le biais de l'exercice d'une activité professionnelle qui peut l'aider à se réinsérer. Dans cette optique, plusieurs types d'action sont envisageables : il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les employeurs pour que le frein systématique à l'emploi d'ex-détenus soit levé ; la fonction publique, en supprimant la condition de bonne moralité nécessaire aujourd'hui au recrutement, pourrait donner l'exemple. Il est paradoxal de vouloir favoriser la réinsertion et de l'empêcher en maintenant cette disposition ; dans ce cadre, les étudiants du GENEPI constatent la nécessité de conseiller les détenus sur la manière de rédiger un Curriculum Vitae et de soutenir un entretien, ainsi que de les familiariser avec les démarches administratives ; l'administration pouvant œuvrer dans le même sens en veillant à ce que tous les sortants aient des papiers d'identité en règle, et en favorisant l'établissement des dossiers A.N.P.E. et A.S.S.E.D.I.C. par exemple avant la sortie.

Cependant, ces actions ne doivent pas conduire les membres du GENEPI à négliger les interventions en prison, l'association étant une des rares à pouvoir le faire.